

RÉPONSE À LA FAQ DU CEC

Alors que nous nous dirigeons vers le scrutin de grève, il est important que les membres du personnel scolaire reconnaissent que le plus récent document FAQ du CEC vise à intimider les professeurs et à les convaincre que leur voix n'a pas d'importance. N'écoutez pas : votre voix compte. Mis à part les menaces, **un mandat de grève fort signale à l'employeur que les professeurs appuient leurs revendications et appuient l'équipe de négociation.**

Un mandat de grève fort est le seul moyen de répondre efficacement à une nouvelle escalade de la part du CEC, par exemple l'imposition promise de termes et conditions. Le CEC le sait, c'est pourquoi elle essaie de convaincre les professeurs de ne pas voter « oui ». Le CEC ne veut pas que le personnel scolaire ait un moyen de répondre à ce qu'il a l'intention de faire.

L'équipe du personnel scolaire a clairement indiqué l'importance et les implications d'un mandat de grève.

Le CEC affirme que l'équipe de négociation du CAAT-A a déclaré publiquement que leur donner un mandat de grève ne mènera pas à une grève. En fait, l'équipe du personnel scolaire n'a rien déclaré de tel. Elle a déclaré qu'un mandat de grève ne signifie pas *automatiquement* qu'il y aura une grève. Elle a également déclaré publiquement **qu'il poursuivrait d'abord d'autres actions syndicales, telles que la grève de zèle**, et qu'une grève était un dernier recours. La CEC souligne que le vote de grève de 2017 a donné lieu à une grève. Vrai. 13 votes de grève précédents dans l'histoire du système des collèges de l'Ontario ont donné lieu à 3 autres grèves.

Il n'y a rien de déraisonnable dans les revendications du personnel scolaire, mais le CEC prétend qu'elles « ne peuvent jamais » être acceptées.

Il s'agit d'une hyperbole évidente destinée à détourner l'attention du fait que **les collègues ne veulent tout simplement pas négocier des changements significatifs**. Pendant des décennies, les professeurs ont dû se battre pour que leurs préoccupations raisonnables soient prises en compte. Les collègues ont traditionnellement résisté à toute tentative de progrès. Mais la solidarité des cycles précédents a néanmoins permis de faire des progrès nécessaires.

Nous devrions également nous demander pourquoi les collègues ne peuvent jamais accepter ces modestes propositions d'amélioration des conditions de travail du corps professoral et des conditions d'apprentissage des étudiants.

Le CEC n'a pas expliqué pourquoi elle ne peut accepter des propositions aussi simples que :

- Jusqu'à 1,8 minute supplémentaire par étudiant pour une évaluation et des commentaires hebdomadaires
- Temps supplémentaire pour l'enseignement en ligne au besoin, après discussion avec votre gestionnaire
- Avantages sociaux maintenus pour les professeurs à charge partielle entre les semestres avec une offre écrite d'emploi futur (qui seront payés par le membre lui-même)
- Autorisation des membres du personnel scolaire nécessaire pour la vente ou le partage du matériel de cours qu'ils produisent
- Mécanismes de règlement des différends significatifs auprès de sous-comités convenus

Le CEC tente d'effrayer le personnel scolaire en suggérant qu'un mandat de grève permettra à une équipe de négociation d'ignorer la volonté des membres et de faire ce qu'elle veut.

Le but du vote de grève — et des réunions à l'échelle de la province — est de consulter les membres et de confirmer leur appui. De plus, même après le vote de mandat de grève, l'équipe continuera de consulter les présidents de section locale et le Comité consultatif de négociation (qui comprend des membres de chaque section locale du collège) à chaque étape.

Le CEC a clairement indiqué qu'il imposera des termes et des conditions de travail.

Les conditions qu'il déclare imposer à compter du lundi 13 décembre comprennent une « mise à jour » de la définition de la classe de conseiller qui permettrait aux Collèges de faire la sous-traitance du travail de conseiller. Cela contredit directement l'affirmation du CEC selon laquelle elle n'imposera pas de conditions qui ont un impact négatif sur le personnel scolaire.

Le CEC continue de répéter que « les grèves commencent avec des votes de grève ». Mais ce qui déclenche réellement une grève, c'est le refus persistant de l'employeur de reconnaître les préoccupations et les besoins légitimes de ses employés.

Dans cette optique, la menace du CEC d'ignorer la voix collective du personnel scolaire est imprudente et contre-productive.

Un vote « oui » du 9 au 11 décembre est l'occasion pour vous de vous assurer que la voix du personnel scolaire est entendue. Ne laissez pas les menaces et les tactiques de peur du CEC vous dissuader de vous affirmer et de démontrer votre appui à un système collégial plus solide pour les professeurs et les étudiants.